

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Conseil Municipal du 5 juin 2026



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux » ;

Le **Compte Financier Unique** (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé.

Le **Compte Financier Unique** présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au Comptable Public.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2025 ; elle est jointe à la délibération par laquelle, le Conseil est invité à approuver la gestion 2025 et l'affectation des résultats associée



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

Le **Compte Financier Unique** comporte quatre parties, avec les objectifs suivants :

Les Informations générales et synthétiques : Elles mettent en évidence, dès le début du document, une vue panoramique sur les informations clés de la situation financière.

L'exécution budgétaire : Présente un compte rendu modernisé de l'exécution budgétaire, la vue d'ensemble est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées proviennent du comptable. Pour rappel la section de fonctionnement concerne la gestion courante de la Ville et la section d'investissement porte sur des opérations annuelles ou pluriannuelles.

Les états financiers : Ils apportent la vision patrimoniale, pour compléter l'exécution budgétaire, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données. Le bilan et le compte de résultat sont établis par le comptable.



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré, en dépenses et recettes, le **Compte Financier Unique** retrace les mouvements effectués et fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution budgétaire afin de dégager les résultats de l'exercice.

Grâce à une procédure de confection du CFU, entièrement dématérialisé, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ce qui simplifie les travaux des services en amont.



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

RESULTATS POUR L'ANNEE 2025 :

A – INVESTISSEMENT :

- ⇒ Recettes d'investissement : 1 304 541,91 €
- ⇒ Dépenses d'investissement : 1 029 844,05 €
- ⇒ Résultat de l'exercice : 274 697,86€
- ⇒ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 2024 : 71 181,88 €
- ⇒ Résultat de la section : 345 879,74€
- ⇒ Solde des Restes à réaliser : 77 145,02€
- ⇒ Excédent de financement : 268 734,72€



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

RESULTATS POUR L'ANNEE 2025 :

B – FONCTIONNEMENT :

- ⇒ Recettes de fonctionnement : 1 788 423,48€
- ⇒ Dépenses de fonctionnement : 1 608 541,16€
- ⇒ Résultat de l'exercice : 179 882,32€
- ⇒ Excédent reporté de 2024 : 169 098,83 €
- ⇒ Excédent global de fonctionnement de 2025 : 348 981,15€



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

Détail des restes à réaliser en dépenses et en recettes – Section Investissement

Les restes à réaliser (RAR) :

Ce sont des dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées, ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes.

Ils s'élèvent à **77 145,02 €** en dépenses et sont nulles en recettes



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous distinguons d'une part les dépenses d'équipement (770 808,22€) et d'autre part, les dépenses financières avec, à l'intérieur, le :

CHAPITRE 16 – Emprunts et dettes assimilées. Ce chapitre regroupe la dette en capital des emprunts de la Collectivité. La dette se compose de 4 emprunts.

Nous avons remboursé la somme de 129 577,31€ en 2025.

Nous obtenons un total de dépenses réelles d'investissement de 900 385,53€



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour les opérations d'ordre d'investissement, nous retrouvons les chapitres :

040 – Le montant de ce chapitre correspond au chapitre 042 Recettes de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe les amortissements des subventions, et les travaux en régie éventuels (1) (absent en 2025)
Le montant total est de **4 458,52€**

(1) Par **travaux en régie**, il faut entendre les **travaux** effectués par du personnel rémunéré directement par la **collectivité** qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que des fournitures acquises par elle ».

041 : OPERATIONS PATRIMONIALES :

Ce chapitre représente la somme de **125 000€** - Schéma directeur SDE07

Les dépenses d'investissement (réelles et ordre) s'élèvent à 1 029 844,05€.



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Dans les recettes nous retrouvons principalement les chapitres suivants :

Chapitre 13 : Les subventions versées par l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et la CCRC (Communauté de Communes Rhône Crussol)

En 2025, la somme de **523 582,49€** a été encaissée

- **23 582,49€** pour des colonnes semi-enterrées – CCRC
- **350 000,00€** pour les travaux de rénovation de l'Ecole Maternelle – Etat DSIL
- **150 000,00€** pour les travaux de rénovation de l'Ecole Maternelle – Conseil Départemental



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 10 : Ce chapitre s'élève à **593 084,99€**.

Il regroupe le fonds de compensation de la TVA 258 508,67€ (16.404 % des dépenses d'investissement de N-1), les taxes d'aménagement (10 137,66€) l'affectation du résultat (324 438,46€).



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE (ANNEXE II A1.2) – page 4 de la liasse

Nous constatons un **total de recettes réelles d'investissement de 1 116 667,48€**



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 040 : Cette somme correspond aux amortissements (**62 874,43€**)

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : voir explications du 041 dépenses investissement **125 000€**. On note le même montant en dépenses et en recettes.

Nous constatons un total de recettes d'ordre d'investissement de **187 874,43€**

Le montant total des recettes d'investissement (réelles et ordre) est de 1 304 541,91€.



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services de la Commune.

Ces dépenses sont regroupées par articles et par chapitres à savoir :



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, de la voirie, des réseaux. L'achat d'énergie, d'eau, de carburant ainsi que les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les achats de petits équipements, les fournitures administratives, les fêtes et cérémonies. Sont réglés également sur ce chapitre les frais de formation du personnel, les réparations de la flotte automobile, les assurances etc...

Ces dépenses s'élèvent à **429 160,24€**.



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 012 – LES CHARGES DE PERSONNEL

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (titulaires et autres).

Ces dépenses s'élèvent à **672 335,83€**.



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS :

La somme de **11 892€** correspond au prélèvement de la contribution au titre du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources de fiscalité directe locale intercommunales et communales).

Ce prélèvement est opéré sur les avances. En fait, les dépenses en atténuation de recettes correspondent à des **moins values de recettes constituées en quasi-totalité de remboursements et dégrèvements d'impôts.**



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre regroupe

- Les indemnités des élus
- Les subventions versées aux associations (39 280,95€)
- La Subvention MJC (107 452,14€),
- La participation à la Maison des Castors (50 796€)
- La participation à l'OGEC Ecole St Colombe (41 075€)
- La subvention au CCAS (8 000€).



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Nous retrouvons également dans ce chapitre les participations à la CCRC (balayeuse, fourrière..), la contribution de l'Office Nationale des Forêts et le paiement des logiciels dit « en nuage ».

Nous retrouvons aussi les Admissions en non valeur (**159€ en 2025**). Rappelons que c'est le Service de Gestion Comptable de Valence qui fournit une liste de créances que le Service Contentieux n'a pas réussi à recouvrer. Il est intéressant de préciser que l'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites : **la décision prise n'éteint pas la dette du redevable.**

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à **333 779,41€.**



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 66 – LES CHARGES FINANCIERES

Elles concernent principalement les intérêts des emprunts et ICNE, plus les frais de commissions d'emprunts. La dette se compose de 4 emprunts. **29 914,76€** en 2025

CHAPITRE 67 : CHARGES SPECIFIQUES

Elles correspondent à l'annulation de titres établis sur les exercices antérieurs. **67 684,49€** en 2025, régularisation imputation recettes 2024 – *Subventions imputées en fonctionnement au lieu d'investissement*



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 68 : Dotations provisions

La somme de 900€ correspond aux provisions (des restes à recouvrer)

On obtient un total des dépenses réelles de fonctionnement de 1 545 666,73€



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 042 – LES OPERATIONS D'ORDRE

Ce chapitre regroupe les dotations aux amortissements (62 874,43€). Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Le total des dépenses (réelles et ordre) de la section de fonctionnement s'élève à 1 608 541,16€



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Elles sont classées en plusieurs catégories selon leurs origines, à savoir :



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 013 – ATTENUATIONS DE CHARGES : 52 427,88€

Correspond au remboursement des traitements des Agents placés en congé maladie ou autres.

CHAPITRE 70 – LES PRODUITS DE SERVICES : 96 675,15€

Ces recettes regroupent principalement :

- les concessions dans les cimetières
- les redevances d'occupation du domaine public
- les locations de salles
- l'encaissement des repas de cantine payés par les familles



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 73 – Impôts et taxes

On y retrouve l'attribution de compensation qui est un flux financier versé par Communauté de Communes Rhône Crussol (CCRC) pour 416 690€ ainsi que le fonds départemental de péréquation pour 43 146€

Montant encaissé sur ce chapitre : **459 836€.**



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 731 – Fiscalité Locale

Ces recettes regroupent principalement :

- ♦ **Les impôts directs locaux** (compte 73111) : **790 497€**
- ♦ **Les taxes sur la consommation finale d'électricité** qui sont des taxes sur l'électricité dont tous les consommateurs d'électricité dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA sont redevables. Ce qui représente tous les particuliers et la grande majorité des professionnels. **(59 812€).**

Elles s'élèvent à un montant total de **850 523€.**



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 74 – Dotations et Participations

Ce chapitre fait état de :

- ♦ **La dotation forfaitaire** composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. (**128 413€**). Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.
- ♦ **Dotation Nationale de Péréquation : 11 742€**
- ♦ **La dotation de solidarité Rurale (DSR) (52 109€)** constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux communes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 74 – Dotations et Participations

- ♦ **Le FCTVA** pour les dépenses de fonctionnement de N-1. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. **6 074,74€ en 2025**
- ♦ **Dotation de l'Elu Local : 293€**
- ♦ **Les compensations versées par l'Etat** au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitations (**22 461€**)

Le montant est de 226 913,36€.



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 75 – Autres produits de gestions courantes

- ♦ Les loyers des logements communaux
- ♦ Les remboursements par les assurances des sinistres

Le montant est **65 202,39€**.

CHAPITRE 76 – Produits participations – **8,85€**

CHAPITRE 77 – Produits spécifiques – Mandats annulés des années antérieures – **32 378,33€**

On obtient un total des recettes réelles et mixtes de fonctionnement de 1 783 964,96€



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE 042 – Les Opérations d’Ordres

Ce chapitre regroupe

- ♦ Les dotations aux amortissements des subventions
- ♦ Les travaux en régie (néant en 2025)
- ♦ La reprise des provisions (néant en 2025)

Le montant est de 4 458,52€.



Compte Financier Unique (C.F.U) – 2025

I – BUDGET PRINCIPAL 2025 COMMUNE

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Le total des dépenses (réelles et ordre) de la section de fonctionnement s'élève à 1 788 423,48€